



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 4 juillet 2025

Présents : Mesdames et Messieurs ARJONA - BEULAGUET - BON - ESPOSITO - HATSTATT - KEFF - KELLER - NICOLAZO-CRACH - PIAZZA - OBRIOT - TEDESCHI - VALENTIN

Absents excusés : Mesdames CECCARELLI, MALMONTE et MAXANT

Secrétaire de Séance : Madame NICOLAZO-CRACH

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 juillet à 20h, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Claude VALENTIN, le Maire.

Point n°1 : Approbation de la séance du 12 juin 2025

Après avoir entendu l'exposé par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025.

Point n°2 : Demande de subvention pour le projet de stationnement devant la Salle des fêtes

Le Hangar agricole racheté en 2023 à récemment été démolie afin d'entreprendre un projet d'aménagement d'une place communale pouvant accueillir des animations et comprenant des aires de stationnement, en dalles alvéolaires permettant ainsi une perméabilité du sol, qui desserviront également la Salle des fêtes en carence de stationnement.

Selon le bureau d'étude missionné, le montant total des travaux est évalué à 208 302 € TTC. A cela il faut encore rajouter une maîtrise d'œuvre pouvant aller jusqu'à 8% du prix des travaux. Soit un total global estimé à 224 966 € TTC.

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir solliciter :

- l'aide de la Région, à hauteur de 10% du montant TTC de l'opération, dans le cadre de son appel à projet soutenant l'amélioration du cadre de vie durable des territoires
- l'aide de l'Eurométropole de Metz relative au Fonds de concours, à hauteur de 19% du montant TTC de l'opération
- l'aide de l'Eurométropole de Metz relative au Fonds verts, à hauteur de 17% du montant TTC de l'opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter ces subventions.

1 ABS 14 POUR dont 3 pouvoirs

Point n°3 : Modification des demandes de subvention pour le projet de rénovation de la Base de loisir

Pour mémoire le montant estimatif de l'opération étant de 126 854 € HT, les subventions déjà acquises sont 15 000 € du Département, et 22 726 € de l'Eurométropole au titre du Fonds de concours.

La Commune a reçu début juin un courrier de la Préfecture de Moselle informant que le projet en question ne serait pas soutenu par l'état soit une perte de financement d'environ 60 000 €. La Préfecture proposait un réexamen de la demande de subvention pour l'appel à projets 2026. Au regard de cette situation, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas attribuer le marché mais de repousser l'opération.

Fin juin Monsieur le Maire a décidé de demander au service subvention de l'Eurométropole de Metz une étude visant une augmentation de son aide.

Aussi au regard du solde de l'enveloppe possiblement allouée sur l'ensemble du mandat, il pourrait déjà être envisagé un versement complémentaire de 29 538 € au titre du fonds de concours. D'autre part l'Eurométropole pourrait encore intervenir au titre de son fonds vert à hauteur de 3 860 € car le projet admet des travaux de drainage et une plantation d'arbres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à modifier le plan de financement pour ce projet et à solliciter les aides complémentaires.

Point n°4 : Attribution du Marché de rénovation de la base de loisir

Le 15 mai dernier s'est achevée la période, de consultation des entreprises, relative au marché de travaux pour l'aménagement / réhabilitation de la zone de loisir du Champ de la Commune. Le montant estimatif des travaux étant de 111 370,64 € HT, l'organisme MATEC (assistance à Maîtrise d'ouvrage) a procédé pour la Commune au dépouillement des candidatures et à leur analyse suivante :

| Entreprises | Note tech/60 | Note prix/40 | Note globale pondérée | Classement | Montant HT | Différence / estimation |
|------------------|--------------|--------------|-----------------------|------------|--------------|-------------------------|
| DHR PAYSAGES NGE | 45,60 | 40,00 | 85,60 | 2 | 95 903,95 € | - 15 466,69 € |
| ID VERDE | 51,60 | 38,62 | 90,22 | 1 | 99 318,15 € | - 12 052,49 € |
| ALHB.TP | 22,80 | 35,02 | 57,82 | 3 | 109 533,04 € | - 1 837,60 € |

Suite à cette analyse MATEC propose de retenir l'offre de l'entreprise ID VERDE.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipale a décidé d'attribuer le marché de rénovation de la base de loisir à la société ID VERDE pour un montant de 99 318,15 € HT et charge le Maire de signer les documents relatifs à ce contrat.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire a clos la séance à 21h30.

Fait et délibéré à Nouilly, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude VALENTIN

